

## COVID 19 Note de service n°4 du 16-04-2020

### **1) Rythmes scolaires**

Il avait été annoncé que les écoles et les communes devaient statuer à nouveau, en prévision de la prochaine rentrée scolaire, sur le maintien des rythmes existants (semaines de quatre jours), qui reste une option dérogatoire.

Le contexte actuel rend les dates repères annoncées caduques.

Il est possible par ailleurs que le ministère décide de prolonger, de façon automatique, d'une année supplémentaire la durée de la dérogation.

De fait, dès que des informations nous parviendront à ce sujet, elles vous seront communiquées.

### **2) Conseils d'école**

De la même manière, il apparaît que la tenue du deuxième conseil d'école s'avère complexe.

Plusieurs cas de figure apparaissent :

- Il s'est déjà tenu pour votre école, et la question des rythmes scolaire a été évoquée.  
(si elle ne l'a pas été, il faudra prévoir un conseil exceptionnel, si la demande est maintenue).
  - Il ne s'est pas tenu, mais vous prévoyez de le tenir (en visio-conférence par exemple) ; dans ce cas, à toutes fins utiles, vous pouvez inscrire à l'ordre du jour la question des rythmes.
  - Vous ne pouvez tenir ce conseil en visio-conférence (nombre de participants trop important etc.). Il conviendra alors d'attendre les consignes qui seront données pour que ce conseil se tienne de façon ordinaire (mais en respectant les indications de protection sanitaire), après le 11 mai.
- Dans ce cas, de même, on pourra inscrire la question des rythmes à l'ordre du jour.

Dans tous les cas, c'est le CDEN de juin qui examinera les demandes de dérogation pour les rythmes.

### **3) PEFS**

Les enseignants stagiaires, pour les écoles concernées, ne seront pas vus cette année de façon systématique par les IEN.

Il y aura un examen au cas par cas, et seuls seront vus les PEFS dont le parcours de formation demande un avis complémentaire.

### **4) Sorties scolaires**

Celles-ci, comme vous le savez, sont annulées, et il semble peu probable de pouvoir en organiser jusqu'à la fin de l'année scolaire.

L'OCCE vous a fait parvenir des indications pour déclarer ces annulations, si vous y êtes affiliés.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à me faire connaître les difficultés qui pourraient se présenter (remboursements etc.).

### **5) Suivi des élèves**

Je suis informé assez régulièrement des modalités que vous avez retenues pour le suivi des élèves. Pour certains d'entre eux, j'aimerais recevoir quelques informations spécifiques (si vous ne l'avez déjà fait) :

- élèves d'ULIS (supports, investissement des élèves, difficultés etc.)
- élèves présentant un handicap important (troubles autistiques ...) : mêmes questions.

### **6) Rentrée du 11 mai**

Les conditions précises et les modalités ne sont pas fixées à ce jour pour effectuer cette rentrée. Bien entendu, dès qu'un cadre suffisamment détaillé sera donné, nous vous le communiquerons.

Très cordialement

Charles PERRIN, IEN Chalon 1